

DECISION DU PRESIDENT.CA 030-2023

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;

Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;

Vu l'arrêté n° 2022-143 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la décision : Demande de subvention de l'Institut Confucius

Conformément à sa délégation, le Président de l'Université d'Angers décide d'approuver la demande de subvention de l'Institut Confucius, d'un montant de 10 000 Euros.

Le Président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature, Le Directeur général des services Didier BOUQUET Signé le 01 février 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : **02**/02/2023



INSTITUT CONFUCIUS DES PAYS DE LA LOIRE Association Loi 1901 SIRET 51432806100015 22, allée François Mitterrand 49100 Angers 02 41 95 53 52 direction-fr@confucius-angers.eu www.confucius-angers.eu

M. Benoit PILET Président Institut Confucius des Pays de la Loire (ICPL) 22, allée François Mitterrand 49100 Angers

M. Christian ROBLEDO
Président
Université d'Angers
40, rue de Rennes
49035 Angers

Angers, le 14 novembre 2022

Objet : Demande de subvention pour l'année 2023

Monsieur le Président,

Malgré un contexte tendu sur les plans géopolitique et sanitaire, l'Institut Confucius des Pays de la Loire continue de favoriser le dialogue entre les cultures française et chinoise et constitue une fenêtre sur la Chine pour les jeunes Angevins que nous sensibilisons quotidiennement à travers nos cours in situ, nos ateliers au sein des établissements, et l'ensemble de l'action culturelle que nous menons.

En 2022, nos activités, pour la plupart gratuites, ont permis de rassembler un large public. Parmi les temps forts, en février, les traditionnelles animations dans le centre-ville ainsi que les spectacles « Le Rossignol et l'Empereur de Chine » et « Gestes, Sons, Saveurs » ont permis de célébrer le Nouvel an chinois avec les enfants des écoles, les étudiants et les familles de l'agglomération angevine. En mai, la conférence-concert de Dantès a également été particulièrement appréciée. En août, l'Institut a financé un jardin asiatique éphémère à l'occasion du congrès international d'horticulture IHC. L'exposition « Impressions Chinoises », montée en partenariat avec le service jeunesse de la médiathèque Toussaint, invite les enfants à savourer la représentation d'un monde chinois (du 17 septembre 2022 au 8 février 2023).

En cette rentrée de septembre 2022, nos cours de chinois, peinture et calligraphie comptent près de 150 inscriptions (100 à Angers, 50 au sein de l'antenne nantaise). De plus, l'organisation des sessions d'examen de chinois HSK ont permis à plus de 250 candidats d'évaluer leur niveau (119 inscrits à Angers et 135 à Nantes).

Cette année encore, des professeurs chinois qualifiés détachés de l'université Ludong animent des ateliers périscolaires hebdomadaires (TAP) sur le thème de la « Découverte de la culture chinoise » à Angers. Ce module a pour but de développer certaines compétences chez l'enfant, à l'image du vivreensemble et de la créativité, tout en découvrant les rudiments du mandarin.

La programmation 2023 s'annonce d'ores et déjà riche avec de nombreuses actions de qualité prévues à Angers, dans l'agglomération et dans toute la région. Parmi les projets à venir, l'année débutera par un temps fort consacré à la nouvelle année chinoise avec au programme :

- Des animations et le traditionnel défilé du dragon dans les rues d'Angers ;
- Un spectacle folklorique chinois;
- Des ateliers et une exposition à la médiathèque Toussaint ;
- Des conférences à l'Institut Municipal.

En outre, tout au long de l'année, en plus de sa participation à différents rendez-vous importants pour le territoire à l'instar de Made in Angers et de Campus Day, toute l'équipe de l'Institut Confucius proposera aux Angevins de nombreux rendez-vous culturels, avec notamment :

- Un stage linguistique et culturel d'une semaine en ligne organisé en partenariat avec l'université Ludong de Yantai, ville jumelle ;
- L'exposition « L'Hiver à Pékin » d'Agnès Eymond dans le cadre du Printemps des Poètes ;
- Un cycle de conférences sur le thème « Mieux comprendre la Chine » ;
- Du cinéma ;
- Des rencontres économiques ;
- Des rendez-vous franco-chinois;
- Des ateliers culturels pendant les vacances scolaires.

Nous espérons que 2023 sera l'année de la réouverture des frontières chinoises afin de pouvoir renforcer encore davantage nos échanges culturels et linguistiques avec la ville de Yantai et la province du Shandong.

Afin d'assurer la continuité des actions de l'Institut Confucius sur notre territoire, permettez-moi de vous solliciter pour le renouvellement de la subvention pour l'année 2023 à hauteur de 10 000 euros (soit 1 000 euros de cotisation à l'association et 9 000 euros de subvention).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Président Pour le Maire, L'Adjoint Délégué Benoît PILET

Benoit PILET



Demande de subvention à l'Université d'Angers

Cocher la case correspondant à votre situation :

- X renouvellement d'une demande
- □ première demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques pour vous aider à le remplir
- La liste des pièces à joindre au dossier
- Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 2, 3-1 et 3-2)
- Deux attestations (fiche 4)

Rappel: En cas d'attribution de subvention, un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'université dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Notice

Quand utiliser le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de l'État. Il peut être utilisé pour les collectivités territoriales et les établissements publics. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association, relevant de l'intérêt général. Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

Il comporte 4 « fiches »:

Fiches n° 1.1 et 1.2 : Présentation de l'association.

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- d'un numéro SIRET ;
 - Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)
- d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs. Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

Fiche n° 2 : Budget prévisionnel de l'association.

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

Fiches n° 3.1, 3.2 : Description de l'action projetée.

Remplir une fiche par action spécifique ou, le cas échéant, au titre du fonctionnement général.

Fiche no 4: Attestation sur l'honneur.

4.1 Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

4.2 Cette attestation est à remplir si vous estimez ne pas avoir reçu plus 200 000 € ou 500 000 € d'aides publiques, selon le cas, au cours de vos trois derniers exercices.

Pièces à joindre.

Pour une première demande :

- 1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire. Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
- 3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site Internet des JO des documents cidessus.
 - En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 8. Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Pour un renouvellement :

- 1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si cette modification a été déclarée à la Préfecture, l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire;
- 2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA.
- 3. Un relevé d'identité bancaire de l'association **s'il a changé**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- 6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents cidessus.
 - En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 7. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.

1-1. Présentation de l'association

I. Identification:

Nom:Institut Confucius des Pays de la Loire
Sigle:ICPL
Activités principales réalisées :Enseignement mandarin, cours de calligraphie et peinture, Temps d'Activités Périscolaires, programmation culturelle (conférences, expositions, concerts, cinéma), bourses d'études, stages linguistiques, accompagnement de de délégations, soutien aux entreprises Adresse du siège social :22 Allée François Mitterrand
L'association est-elle (cocher la case) : nationale □ départementale □
régionale X locale □ Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle). Réseau mondial des Instituts Confucius
Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : non □ oui X Lesquelles? Région Pays de la Loire, Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, Université d'Angers, Université Catholique de l'Ouest, CCI 49
Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)
Nom:PILETPrénom:Benoît
Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention Nom :LUSTEAUPrénom :Gildas Fonction :Directeur Téléphone :02 41 95 53 52

1-2. Présentation de l'association

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou mises à jour.

Identités et adresses des struct l'association est liée :	tures relevant	du secte	ur marchand	avec lesquelles
***************************************	***************************************			
Votre association dispose-t-elle d'ag Si oui, merci de préciser :	grément(s) adı	ministratif(s)? 🗆 oui	□ non
Type d'agrément : att	ribué par		en date d	u :
Votre association est-elle reconnue Si oui, date de publication au Journal Of		ue ?	□ oui	X non
Votre association dispose-t-elle d'ui			es? X oui	□ non
II. Renseignements concernant les	ressources hun	naines		
Nombre d'adhérents de l'association dont 63 hommes	n au 31 décemi	ore de l'ann	ée écoulée: 88 femmes	.151
Moyens humains de l'association Bénévole : personne contribuant réguliè	erement à l'activi	té de l'assoc	iation, de mani	ère non rémunérée
Nombre de bénévoles :		40		
Nombre de volontaires :		0		
Nombre total de salariés :		11		
Nombre de salariés en équivalent temps travaillé (ETPT) :		5,5		_

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : ...140 000.....euros.

2. Budget prévisionnel de l'association
Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Le total des charges doit être égal au total des produits

Exercice 2023

ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats	51 370	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	54 000
Prestations de services	36 370		
Achats matières et fournitures	15 000	74 - Subventions d'exploitation	300 120
Autres fournitures		Université Ludong (partenaire Chine)	215 120
61 - Services extérieurs	48 350	Université d'Angers	10 000
Locations	41 000		
Entretien et réparation	4 850	Région(s):	
Assurance	2 500	- Pays de la Loire	40 000
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	88 150	- 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	57 440	Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication	4 900	- Angers Loire Métropole	20 000
Déplacements, missions	14 900	Commune(s):	
Services bancaires, autres	10 910	- Ville d'Angers	10 000
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	166 600	-	
Rémunération des personnels	89 600	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	73 000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4 000	Aides privées	5 000
65 - Autres charges de gestion		75 - Autres produits de gestion	
courante		courante	
66 - Charges financières Dont cotisations,		dons manuels ou legs	12
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	350
68 - Dotation aux amortissements 78 - Rep		78 - Reprises sur	
		amortissements et provisions	DE4 450
TOTAL DES CHARGES	354 470	TOTAL DES PRODUITS	354 470
OC Frankis de contille d		IONS VOLONTAIRES	10
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	: (Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	354 470	TOTAL	354 470
	, ,,,,,		

3-1. Description de l'action

Remplir une fiche par action

tion:
Gildas
Courriel: direction-fr@confucius-angers.eu
Renouvellement d'une action X

Présentation de l'action :

Intitulé :

Cours de chinois, activités culturelles (conférences, expositions, concerts, cinéma), coopération éducative et économique

Objectifs de l'action:

- Développement de l'enseignement du mandarin pour tous publics ;
- Actions culturelles sur le territoire ;
- Coopération économique
- A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?
 Faciliter et développer les échanges franco-chinois au niveau linguistique, économique, scolaire et universitaire, artistique et culturel
- Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?
 - Les collectivités locales ;
 - Les membres et partenaires de l'association ;
 - Le public de tous âges ;
 - Les acteurs économiques (entreprises et salariés)
- Description de l'action (voir également page suivante) :
 - Cours de chinois sur le site de l'Institut et en ligne de septembre à juin (enfants, ados, adultes)
 - Stages linguistiques et programmes de bourses
 - Actions culturelles tout au long de l'année à Angers et dans la région Pays de la Loire (nouvel an chinois, cours de peinture et calligraphie, interventions dans les établissements scolaires, Temps d'Activités Périscolaires, cycle de conférences, expositions, concerts, cinéma, etc.)
 - Coopération économique (formation professionnelle, accompagnement de délégations, conférences thématiques)

3-1. Description de l'action (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc.) :

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ? Tous les âges, toutes catégories sociales confondues

- 23% enfants;
- 26% étudiants ;
- 19% salariés;
- 11% demandeurs d'emploi;
- 21% retraités.

Moyens mis en œuvre:

- Locaux à Angers et Nantes (4 salles de classe)
- 3 salariés chinois détachés à temps plein et rémunérés par l'université chinoise partenaire Ludong (codirectrice chinoise, deux enseignantes)
- 3,5 ETP locaux (codirecteur français, chargée de mission Angers, chargée de mission Nantes, assistante mi-temps Nantes)
- 4 enseignants vacataires (2 enseignants de chinois, 2 enseignants de peinture-calligraphie)
- Stagiaires

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

- Angers (siège)
- Nantes (antenne Rezé)
- Agglomération angevine
- Région Pays de la Loire

3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) : 1er janvier 2023

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) : 12 mois (01/01/2023 au 31/12/2023)

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

- Nombre d'adhérents
- Nombre d'inscrits aux cours
- Nombre d'heures vendues
- Taux de réinscription
- Enquêtes de satisfaction (analyse questionnaires)
- Taux de participation / réussite aux examens HSK et HSKK
- Nombre de partipants aux actions culturelles / public touché
- Retours médias
- Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux

Information complémentaire éventuelle : Voir courrier de demande de subvention en annexe 3-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :

Voir budget prévisionnel 2023 détaillé en annexe

Postes de dépenses les plus importants :

- Ressources humaines
- Charges de structure
- Activités pédagogiques
- Activités culturelles

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ? Au-delà des subventions perçues au niveau local et de l'aide de l'université partenaire en Chine (Ludong) :

- Recettes cours de chinois
- Recettes cours de calligraphie/peinture
- Adhésions individuelles et structures
- Recettes examens HSK
- Recettes Temps d'Activités Périscolaires
- Recettes stages, ateliers, conférences

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) : Tarifs modulés pour les cours. A noter une remise de 50% sur les frais de cours pour les étudiants et personnels de l'Université d'Angers, soit 150 euros au lieu de 300 euros pour une session de 60 heures de cours de chinois, correspondant à un tarif horaire de 2,5 euros. Gratuité pour la majorité des événements culturels.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quotepart ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ?

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération : Page 10 sur 12

3-2. Budget prévisionnel de l'action Le total des charges doit être égal au total des produits Exercice 20 ou date de début : date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIREC	
60 - Achats	51 370	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	54 000
Prestations de services	36 370		
Achats matières et fournitures	15 000	74 - Subventions d'exploitation	300 120
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	215 120
61 - Services extérieurs	48 350	-	10 000
Locations	41 000		
Entretien et réparation	4 850	Région(s):	
Assurance	2 500	-	40 000
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	88 150	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	57 440	Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication	4 900	-	20 000
Déplacements, missions	14 900	Commune(s):	
Services bancaires, autres	10 910		10 000
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	166-600	-	
Rémunération des personnels	89 600	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	73 000	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	4 000	Aides privées	5 000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières Dont cotisations,		dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	350
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES DIRECTES	5		
Charges fixes de fonctionnement	4		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	354 470	TOTAL DES PRODUITS	354 470
	CONTRIBUT	IONS VOLONTAIRES	
86 - Emplois des contributions	0	87 - Contributions volontaires	0
volontaires en nature		en nature	
Secours en nature		Bénévolat	-
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	354 470	TOTAL	354 470

DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)PILET Benoît.....représentant(e) légal(e) de l'associationInstitut Confucius des Pays de la Loire.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : ...10 000... €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

Domiciliation:22 Allée François Mitterrand, 49100 ANGERS.....

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
14445	00400	08000891618	25

Fait, le14/11/2022...... àAngers......



4-2 ATTESTATION

Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (CE) N°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 qui étend l'exemption aux aides accordées sous forme de compensation de service public à une même entité sur une période de trois exercices fiscaux dont le montant total n'excède pas 500 000 € (de minimis spécifique aux services d'intérêt économique général -SIEG-)

Je soussigné(e), (nom et prénom)PILET Benoît.....représentant(e) légal(e) de l'association, ...Institut Confucius des Pays de la Loire....

certifie sur l'honneur que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques supérieur à 500 000 € sur les trois derniers exercices.

Fait, le14/11/2022...... à....... Angers.......

